



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 026-2022

ARRÊTÉ INTERDISANT L'ACCÈS À L'AIRE DE JEUX SITUÉE À CÔTÉ DE LA BATTEUSE

Arrêté n°2022-018A

Le maire de Montauban-de-Luchon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'analyse du risque démontre le caractère dangereux de l'accès à la structure pendant les travaux de démolition du bâtiment nommé « La Batteuse »

Considérant que les conditions de sécurité pour recevoir du public sur l'aire de jeux ne sont pas remplies,

ARRÊTE

Article 1 : L'aire de jeux sise 2 rue Cargue à Montauban-de-Luchon est **interdite** d'accès au public à compter du 24 mars 2022 jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le Maire de Montauban de Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTAUBAN-DE-LUCHON
Le 24 mars 2022.

Le Maire
Claude CAU.